

ce que le *Cristobal Colon* de cet écrivain donne pour du nouveau. Par la pensée nous pourrions alors remonter aux grands principes.

Il y a un épisode bien connu de la vie de Colomb; c'est l'hospitalité qu'un moine de la Rabida lui accorda au moment où, découragé, il quittait l'Espagne pour aller offrir ses services à la France. De ce religieux appelé Juan Perez et d'un autre, nommé Antonio de Marchena, ancien confesseur, dit on, de la reine Isabelle, les historiens ont fait un seul individu. Las Casas avait cependant indiqué que c'étaient deux personnes; mais il importait de démontrer l'erreur par des rapprochements et avec des preuves documentaires. Ce problème ne pouvait manquer de séduire le señor A. et, en effet, il a déclaré l'avoir enfin résolu. Sa solution nous a même été servie plusieurs fois<sup>1</sup> et les savants espagnols semblent y voir une des belles conquêtes de l'esprit critique, digne d'être remémorée dans leurs correspondances<sup>2</sup>.

Par un phénomène bizarre, les autorités, les preuves et le résultat exposés par le señor A. en 1889-90, se trouvent déjà en toutes lettres dans un livre paru à Paris six années auparavant et que le docte Andalous n'a pas cessé d'avoir sous les yeux lorsqu'il écrivait le sien. Voici un échantillon de ce que, par euphémisme, nous appellerons dorénavant *coïncidences*:

Mr. ASENSIO, *Cristobal Colon*, t. I, chap. x, p. 152-168, publié en 1889-90.

« Dijera el marinero que a dos pobres frailes debian los Reyes Catolicos el descubrimiento de las Indias.

« Los cronistas de Indias e historiadores del Almirante solo se ocupan de uno....

« Fueron dos, Antonio de Marchena y Juan Perez. Pero se ha causado una gran confusion con estos dos personajes, y hoy ofrece trabajo el desvanecerla.

« A fray Juan Perez no le conoció, no pudo tratarle con intimidación Colon.

« Y preguntaremos: Podría Colon llamar fraile, con ese término seco, a fray Deza? etc., etc.

« Los dos frailes fueron a no dudar fray Juan Perez y fray Antonio de Marchena. »

*Autorités*: Provision du 23 mars 1492. Lettre royale du 5 septembre 1493. Relation originale du troisième voyage. Déposition de Garci-Hernandez. Las Casas. Gomara.

Mr. HARRISSE, *Christophe Colomb*, t. I, chap. xv, p. 364-372. Publié en avril 1884.

« Colomb ne reconnaît avoir d'obligations qu'à deux religieux. Quels furent ces deux moines?

« Tous les historiens font de Antonio de Marchena et de Juan Perez une seule et même personne. Cette confusion demande à être examinée....

Et conséquemment en 1492, Colomb ne connaissait pas encore Juan Perez.

« Un moine » est-ce l'expression dont l'Amiral se serait servi pour parler de Deza? etc., etc.

« Nous pensons donc que les deux moines étaient Antonio de Marchena et Juan Perez. »

*Autorités*: Provision du 23 mars 1492. Lettre royale du 5 septembre 1493. Relation originale du troisième voyage. Déposition de Garci-Hernandez. Las Casas. Gomara.

Le señor A. cite, en plus, une lettre, mais qui fait double emploi avec celle que mentionne M. H., et une déposition dont les détails

1. *La España moderna*, Madrid, sept. 1890.

2. *La Revue historique*, Paris, mai-juin 1891, p. 108.